

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2010**

Conseil Municipal du
<b>17 décembre 2010</b>

L'an deux mil dix, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le treize décembre deux mil dix, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du
<b>13 décembre 2010</b>

**PRESENTS:** VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BERTHOUMIEU Valérie, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BIRABEN Joseph, CENDRÈS Monique, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, LAHORE Alexandre, MAGENDIE Béatrix.

Nombre de conseillers
-----------------------

<b>En exercice : 15</b>
<b>Présents : 11</b>
<b>Votants : 15</b>

**ABSENTS-EXCUSÉS :** BERGERET Charles, BIRABEN Pierre, BUONO-MAHIEUX Virginie, CASSOU Valérie.

**PROCURATIONS :** BERGERET Charles donne procuration CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, BIRABEN Pierre donne procuration à DOASSANS-CARRÈRE Philippe, BUONO-MAHIEUX Virginie donne procuration à BERTHOUMIEU Valérie, CASSOU Valérie donne procuration à VIGNAU Alain.

**SECRETARE DE SÉANCE :** BERTHOUMIEU Valérie.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 novembre 2010 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Ordre du jour :**

- **Plan désherbage 2011,**
- **Emprunt à prévoir en 2011,**
- **Restitution de l'audit énergétique,**
- **Restitution du Schéma Directeur d'Assainissement Collectif,**
- **Compte rendu des commissions,**
- **Questions diverses.**

**1- PLAN DÉSHERBAGE 2011.**

- **Point sur la réglementation :**

L'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 demande la préservation des zones soumises à contraintes environnementales.

Un plan d'action par arrêté préfectoral a été mis en place le 14 mai 2007. Ce dernier doit être mis en place avant 2012 selon la précision définie par le Grenelle de l'Environnement transposée par la loi du 9 août 2009.

- **Programme d'action – Techniques de désherbage :**

Les pratiques de désherbage utilisées dans toutes les communes consistaient en un désherbage chimique en centre bourg sur des zones à risque élevé de contamination et pour certaines communes un désherbage chimique des accotements et des chemins ruraux.

La Commune de BEUSTE sensibilisée par la réglementation concernant la préservation de la qualité de l'eau a, dès 2009, entrepris une formation, pour notre agent communal Monsieur BLANC-LARRUE, par l'intermédiaire du CNFPT. Après cette formation les techniques de désherbage ont été modifiées dès 2010.

Auparavant : désherbage chimique partout,

Désormais : désherbage mécanique et thermique, désherbage chimique restreint uniquement sur zones à risque faible de contamination de l'eau.

La DDTM nous a accompagné afin de procéder à la réalisation d'un plan communal de désherbage. Il convient de noter qu'aujourd'hui la Commune de BEUSTE est la première des communes environnantes à avoir finalisé un plan de désherbage communal.

- **Plan de désherbage :**

Monsieur le Maire a invité notre agent communal Monsieur BLANC-LARRUE, pour qu'il explique au Conseil Municipal le plan de désherbage qu'il a élaboré.

Le plan de désherbage présenté est le résultat de la réflexion sur la définition des secteurs où le désherbage est nécessaire en tenant compte des risques de transferts des pesticides dans les eaux.

Ce travail peut se résumer de la façon suivante :

- Inventaire des pratiques de la Commune,
- Définition des objectifs d'entretiens,
- Classement des zones à désherber par niveau de risque
- Choix des méthodes de désherbage.

La surface totale à désherber est de 8 187 m<sup>2</sup>.

Plan de désherbage finalisé par des techniques alternatives :

- 1770 m<sup>2</sup> de désherbage thermique et manuel,
- 1638 m<sup>2</sup> de désherbage mécanique (tonte régulière)
- 4779 m<sup>2</sup> de désherbage phytosanitaire.

Ces techniques alternatives bien ciblées ont été matérialisées par Monsieur BLANC-LARRUE sur le plan de la Commune, par des différenciations de couleurs.

L'adoption de ces nouvelles techniques interpelle le Conseil Municipal sur de futurs investissements qu'il faut considérer : une pompe à sulfater avec brûleur et un tracto-tondeuse.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité délibère :

- ***Pour la mise en application du plan de désherbage présenté.***

La mise en place et le bon fonctionnement du plan de désherbage ne pourra se faire qu'avec l'appui de toute la population beustoise, dans le cadre d'un vrai partenariat où chacun s'investira dans les nouvelles méthodes d'entretien.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0.

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal de Beuste, séance du 17/12/2010

## 2- EMPRUNT À PRÉVOIR EN 2011.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'emprunt d'équilibre de 79 0000 € prévu au budget d'investissement 2010 n'a pas été réalisé. Or pour honorer les investissements prévus en 2011 :

- Travaux de réfection de la voirie de Beuste à Lucgarier,
- Cuisine Associations à la salle des fêtes,
- Sécurisation (2<sup>ème</sup> tranche),
- ...

il convient d'effectuer un emprunt en prenant en considération également les travaux que la Commune compte réaliser en 2012 et 2013.

Afin d'anticiper et compte tenu des taux d'emprunt relativement bas, Monsieur le Maire propose d'ores et déjà de faire les démarches nécessaires auprès des banques afin de négocier au mieux l'adéquation « taux/durée » de l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **MANDATE Monsieur le Maire et l'Adjointe responsable de la Commission Finances pour entreprendre ces négociations auprès des organismes bancaires.**

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0.

## 3- RESTITUTION DE L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE.

Lors de la délibération du 20 février 2009 la Commune de BEUSTE s'était inscrite auprès du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) afin que soit réalisé un Audit Énergétique de tous les bâtiments communaux. Cet Audit étant financé à 80 % par le SDEPA.

Le cabinet DELTAWATT chargé de ce diagnostic a rendu ses conclusions lors de la réunion du 7 décembre 2010 en la mairie de BEUSTE.

### **Résumé de l'étude :**

- 5 bâtiments ont été étudiés :
  - La mairie,
  - L'école,
  - La salle des fêtes,
  - La maison des associations,
  - Les vestiaires de football.

soit une surface totale de 1 500 m<sup>2</sup>.

- Chaque installation fait l'objet d'un rapport d'analyse individuel, construit sur la même trame, et traité suivant la même méthodologie. Les aspects relatifs à l'énergie y sont abordés sur les plans quantitatifs mais aussi qualitatifs.
- 3 types d'actions ont été matérialisés lors de la synthèse globale par bâtiment.
  - Les Actions prioritaires (1),

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal de Beuste, séance du 17/12/2010

- Les Actions volontaires (2),
- Les Opportunités de travaux (3).

Il convient de souligner que les actions prioritaires (1) + les actions volontaires (2) représentent 36 % du gisement d'économie pour 9 % de l'effort financier soit un investissement de 23 000 € HT sur les 246 760 € d'investissements évalués si la commune réalisait tous les travaux.

Le conseil Municipal juge que les opportunités de travaux préconisés avec un investissement lourd ne sont pas compatibles avec les finances de la Commune au vu des temps de retour sur investissement (> 40 ans).

Par contre le Conseil Municipal demande à la Commission Bâtiments d'étudier les Actions prioritaires et les Actions volontaires à mettre en œuvre avec les investissements adaptés selon un plan d'investissement qui sera élaboré sur trois ans.

#### **4- RESTITUTION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Par délibération du 26 mars 2010 la Commune de BEUSTE avait demandé qu'une étude soit faite pour un assainissement collectif par la réalisation d'un schéma directeur.

Ce schéma directeur financé par l'Agence de l'Eau (50 %) et le Conseil Général (30 %) a été confié à la Société SAFEGE.

Cette étude constitue une mise à jour du schéma directeur réalisé en 1998 par la commune et poursuit donc les objets suivants :

- Établir la concordance des zones d'études par rapport aux nouvelles zones urbanisées et urbanisables par le PLU.
- Définir l'aptitude des sols sur ses zones et préconiser les filières d'assainissement non collectif adaptées aux sols en place.
- Etudier la possibilité d'une mise en assainissement collectif de l'ensemble du bourg avec analyse des contraintes et chiffrage des travaux.

- **Solutions étudiées pour un assainissement collectif :**

Solution 1 : desserte du bourg le long du CD 212 soit 102 abonnés.

Solution 2 : desserte du bourg le long du CD 212 élargi à l'urbanisation ouest soit 170 abonnés.

Le montant des investissements à réaliser seraient :

Scénario 1 : création du réseau au bourg strict (1,01 million d'euro HT),

Scénario 2 : création du bourg strict élargi aux rues ouest (2,2 millions d'euros HT).

Le niveau de subvention serait de 35 % par le Conseil Général et de 25 % par l'Agence de l'Eau.

Il est évident que la Commune ne pourrait pas se constituer Maître d'Ouvrage pour ces investissements.

Par contre le syndicat d'Assainissement Gave et Lagoin ayant la compétence Assainissement serait le Maître d'Ouvrage.

### **Évaluation des coûts et impacts par abonné :**

#### **Coût :**

- a) Création : 510 € par abonné.
- b) Coût de raccordement privatif = fonction de la configuration de la maison.  
Le Syndicat prendrait en charge le branchement du réseau jusqu'à la limite séparative de la maison.

#### **Impact scénario 2 :**

Coût actuel m <sup>3</sup> /eau :	1,1 € / m <sup>3</sup>
Assainissement :	1,9 € / m <sup>3</sup>
Répercussion BEUSTE sur mutualisation des 4 000 abonnés du Syndicat :	0,3 € / m <sup>3</sup>
TOTAL :	<hr/> 3,3 € / m <sup>3</sup>

**L'impact du scénario 2 serait un coût du m<sup>3</sup> multiplié par 3.**

En conclusion l'étude du schéma directeur met en évidence les points suivants :

- L'assainissement autonome peut présenter une solution pour l'ensemble du territoire en zone U, les aptitudes sont favorables à très favorables.
- L'assainissement collectif peut-être envisagé dans un premier lieu pour la zone du bourg strict avec un poste de refoulement.
- L'assainissement collectif peut-être également envisagé sur les zones ouest.

L'assainissement collectif ne présente pas de contraintes mis à part quelques habitations situées en en contre bas de la voirie pour lesquelles, et au cas par cas, il sera nécessaire d'installer des pompes de relevages individuelles.

Si la Commune s'inscrivait pour un Assainissement Collectif le délai de réalisation serait aux alentours de 2020.

Après avoir exposé le Schéma Directeur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas prendre de décision pour l'instant.

La réunion du SPANC, espérée en début 2011, concernant la restitution du diagnostic général de la Commune pour notre assainissement non collectif, sera déterminante, pour la suite à donner à ce projet.

## **5- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.**

### **1. Syndicat SIAEP :**

- La part syndicale sera augmentée de 0,12 € par m<sup>3</sup> pour 2011 afin de couvrir l'investissement de 150 000 € par an résultant du plan prévisionnel de réfection des canalisations en fibro ciments (mises en place il y a plus de 50 ans).
- Fusion du Syndicat envisagée avec le Syndicat d'eau potable de NAY-BALIROS.
- 28 % de perte d'eau suite aux déperditions liées aux fuites.

## **2. Collecte des déchets :**

Le nouveau mode de collecte par container a été différé au début juin 2011.

A partir de juin 2011 :

- Ordures ménagères : ramassage toutes les semaines,
- Tri sélectif (hors verre) : ramassage tous les quinze jours,
- Verre : apport volontaire dans des colonnes en verre sur deux emplacements définies par la commune.

## **3. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :**

La Communauté des Communes s'oriente vers un Schéma de Cohérence Territoriale rurale.

# **6- QUESTIONS DIVERSES.**

## **1. France Télécom Orange – Correspondant intempérie :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par les services de France Télécom. Suite à la tempête Klaus et Xynthia, France Télécom Orange préconise l'amélioration de la communication et de la coordination entre leurs services et les Collectivités Locales pour que les interventions du distributeur connaissant les informations du terrain soient plus efficaces et plus réactives.

En accord avec le Service Interministériel Défense Protection Civile de la Préfecture, l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques et ERDF (ayant déjà mis en place ce dispositif), France Télécom Orange propose de nommer dans les communes un « correspondant intempérie » qui sera l'interlocuteur privilégié avec leurs services pour :

- Aider à l'identification des dégâts sur les ouvrages et aider les techniciens d'intervention à se repérer sur le terrain.
- Il sera l'interlocuteur incontournable de France Télécom Orange qui le tiendra informé de l'évolution des réparations.

Monsieur le Maire propose Monsieur Jean-Claude MULÉ-BERTRANINE, délégué au Syndicat d'Électrification des Pyrénées-Atlantiques et déjà « correspondant intempérie » ERDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

***DÉSIGNE Monsieur Jean-Claude MULÉ-BERTRANINE pour exercer la mission de « correspondant intempérie ».***

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur Jean-Claude MULÉ-BERTRANINE ne participe pas au vote.

## **2. Remboursement avance de trésorerie :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la 3<sup>ème</sup> Adjointe, a fait une avance de trésorerie à la Commune en réglant sur ses deniers personnels une facture de chez Cultura pour l'achat d'accessoires en vue de faire réaliser par les enfants de la Commune les décorations du sapin de Noël qui sera installé sur la place de l'église.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de rembourser les frais engagés par la 3<sup>ème</sup> Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

**AUTORISE le remboursement des frais engagés.**

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Madame la 3<sup>ème</sup> Adjointe ne participe pas au vote.

**3. Action prévention routière à l'École de BEUSTE :**

Les élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école ont été sensibilisés aux dangers de la route en tant que piéton et cycliste. Ils ont appris comment se déplacer à pied en bordure d'une route dépourvue de trottoir, les règles de sécurité pour traverser une chaussée. Ils ont appris comment circuler en vélo en et hors agglomération, la nécessité du port du casque et du gilet de haute visibilité. Ils ont passé un test écrit et pratique sur une piste vélo montée dans la cour de l'école. Un certificat de capacité a été délivré à chaque enfant.

**4. Cuisine pour les Associations :**

Suite à la dernière réunion de la Commission Animation, Monsieur le Maire a proposé de constituer un groupe de travail composé de la Commission Bâtiments du Conseil Municipal et d'un membre de chaque association afin de réfléchir et d'élaborer un projet d'implantation d'une cuisine entre la salle des fêtes et le quiller.

La première réunion aura lieu en début d'année 2011.

**5. Présentation des vœux de la Municipalité :**

La cérémonie des vœux de la Municipalité aura lieu le 8 janvier 2011. Au cours de celle-ci le site internet sera présenté aux invités.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à minuit.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	Absent excusé
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		BUONO-MAHIEUX Virginie	Absente excusée
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CASSOU Valérie	Absente excusée
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
ABADIE Jean-Pierre		LAHORE Alexandre	
BERGERET Charles	Absent excusé	MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	
BIRABEN Joseph			